

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame GAUVIN, Maire

Etaient présents : MM & Mmes GAUVIN Christelle, BRETON Eric, DERAYE Pascal, DUTHILLEUL Jean-Luc, MAMADOU Claude, HENRIVAUX Agnès, LAFOND Isabelle, PIARD Frédéric et VANDEN ECKHOUDT Laurent.

Etaient absents : M TRIBOUILLOY Benoit a donné procuration à Eric Breton
MM CECCARELLO Michael, LEVEQUE Nicolas
Mme REZGUI Leila

Objet	Délibérations du Conseil municipal
Approbation de la convention territoriale globale à intervenir entre la Communauté de communes Thelloise, la caisse d'allocations familiales, les communes et des syndicats	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :</p> <p>Approuve le projet de convention territoriale globale conclu entre la Communauté de Communes Thelloise, la Caisse d'Allocations Familiales, les communes de la Communauté de Communes et les syndicats pour la période 2021-2024</p> <p>Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le document susvisé et effectuer toute opération relative à l'application de la présente délibération.</p>
Consultation publique : Projet d'unité de méthanisation par la société Biogaz 60 de Clermont Sud	<p>Considérant que le dossier d'enregistrement et d'épandage concerne un projet d'unité de méthanisation pour la production de biogaz, qui sera épuré puis injecté dans le réseau de transport de gaz GRDF, et qui générera également des « digestats » qui feront l'objet d'un épandage sur les champs de plusieurs exploitants agricoles, réparties sur les territoires de 37 communes dont Mello,</p> <p>Considérant que la commune de Mello est concernée par le plan d'épandage avec une surface de 28ha 06ca</p> <p>Bien que le procédé de méthanisation soit innovant permettant de produire du biogaz issu de matière organique, nous ne pouvons pas nier que la circulation des tracteurs génère des gaz à effet de serre</p> <p>Considérant l'impact sur le bilan carbone lié au trafic routier</p> <p>Considérant l'état actuel des voiries départementales et communales avec l'intensité du trafic routier, notamment des poids lourds, dégradent considérablement ces voiries.</p> <p>Considérant l'augmentation du trafic routier générant des nuisances sonores réelles pour les riverains</p>

	<p>Considérant l'architecture du village qui n'est pas adapté au croisement de véhicules lourds et au risque de dégradations des biens publics et/ou privés.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité Emet un avis défavorable concernant la demande d'enregistrement et d'épandage déposé par la Société Biogaz 60 de Clermont Sud.</p>
Adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au Syndicat d'Energie de l'Oise	Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.
Etablissement Public Foncier Local de l'Oise : Demande d'intervention pour le portage des biens	<p>Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité décide :</p> <p>La commune de Mello sollicite l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise (EPFLO) en vue d'apporter un accompagnement financier dans les études de définition préalable à la maîtrise foncière de l'opération dénommée « Réhabilitation de la place du Jeu d'Arc » de parcelles pour une surface totale de 6 528 m²</p> <p>De solliciter l'intervention de l'EPFLO en vue d'apporter un accompagnement financier dans les études de définition préalable à la maîtrise foncière.</p> <p>D'autoriser le Maire à signer une convention de participation au co-financement d'un programme d'études avec l'EPFLO qui prévoira la prise en charge de 70 % du coût de l'étude avec un plafond de vingt et un mille euros hors taxe (21 000€ HT), ainsi qu'à régulariser toutes les pièces relatives à cette affaire.</p> <p>D'inscrire la dépense de l'étude de faisabilité sur le BP 2022 soit 30% d'un montant HT de 30 000€ maximum.</p>
Capteurs CO2	<p>Madame le maire propose l'achat de 8 capteurs qui seront disposés dans les 3 classes, la bibliothèque, la cantine, la salle du périscolaire, le dortoir et la salle de motricité</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Accepte l'achat de 8 capteurs de CO2 Demande l'attribution d'une subvention auprès des services de l'Etat</p>

Séance levée à 23h.